

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

RÈGLEMENT 195-2012

Ayant pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1^{er} avril 2012

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'Énergie du Québec a autorisé un ajustement des tarifs d'électricité d'Hydro-Québec, et ce, à compter du 1^{er} avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle grille tarifaire sera intégrée au document intitulé « Tarifs et conditions du distributeur au 1^{er} avril 2012 » d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a comme principe de maintenir, pour les usagers du réseau municipal, des tarifs conformes à ceux d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le 19 mars 2012;

il est proposé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin,
ET IL EST RÉSOLU :

d'adopter le présent règlement portant le numéro 195-2012, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement abroge et remplace, à toutes fins que de droit, le règlement 185-2011, adopté le 2 mai 2011, concernant les divers tarifs d'électricité.

ARTICLE 3:

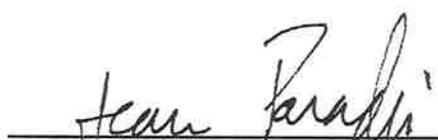
Les dispositions interprétatives, les dispositions complémentaires ainsi que les divers tarifs d'électricité établis dans le document intitulé « Tarifs et conditions du distributeur au 1^{er} avril 2012 » adopté par Hydro-Québec s'appliquent à tous les usagers du réseau municipal de la Ville d'Alma en les adaptant, copie de ce document étant annexée au présent règlement pour valoir partie intégrante.

ARTICLE 4:

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} avril 2012 conformément à la Loi.


maire

Adopté à la séance ordinaire
tenue le 2 avril 2012.


greffier

Grille des tarifs d'électricité
Baisse moyenne de 0,45 % au 1^{er} avril 2012

Article 1 ^{er} avril 2011	Article 1 ^{er} avril 2012	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2011	Prix 1 ^{er} avril 2012	Variation 1 ^{er} avril 2012
2.6	2.6	<i>D</i>	Redevance d'abonnement par jour 30 premiers kWh par jour Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW) Prime de puissance, hiver (> 50 kW)	40,64 ¢ 5,39 ¢ 7,51 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	40,64 ¢ 5,32 ¢ 7,51 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	0,0% -1,3% 0,0% 0,0% 0,0%
2.18	2.18	<i>DM</i>	Redevance d'abonnement par jour par multiplicateur 30 premiers kWh par jour par multiplicateur Reste de l'énergie Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 ¢ 5,39 ¢ 7,51 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	40,64 ¢ 5,32 ¢ 7,51 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	0,0% -1,3% 0,0% 0,0% 0,0%
2.28	2.28	<i>DT</i>	Redevance d'abonnement par jour Prix de l'énergie : T° ≥ -12°C ou -15°C Prix de l'énergie : T° < -12°C ou -15°C Prime de puissance, été (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur) Prime de puissance, hiver (> 50 kW ou 4 kW x multiplicateur)	40,64 ¢ 4,30 ¢ 18,32 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	40,64 ¢ 4,30 ¢ 20,39 ¢ 1,26 \$ 6,21 \$	0,0% 0,0% 11,3% 0,0% 0,0%
3.2	3.2	<i>G</i>	Redevance d'abonnement par mois Prime de puissance (> 50 kW) 15 090 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - triphasée	12,33 \$ 15,54 \$ 8,78 ¢ 4,85 ¢ 36,99 \$	12,33 \$ 15,54 \$ 8,73 ¢ 4,85 ¢ 36,99 \$	0,0% 0,0% -0,6% 0,0% 0,0%
3.5	3.5	<i>G courte durée</i>	Majoration de la redevance et du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,55 \$	12,33 \$ 5,55 \$	0,0% 0,0%
3.7	3.7	<i>Activités d'hiver</i>	Indice de référence au 31 mars 2006 Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2006 Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2012 = 1,2405	1,08 2%	1,08 2%	s. o. s. o.
4.2	4.2	<i>M</i>	Prime de puissance 210 000 premiers kWh par mois Reste de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	13,44 \$ 4,46 ¢ 3,19 ¢ 12,33 \$ 36,99 \$	13,44 \$ 4,41 ¢ 3,19 ¢ 12,33 \$ 36,99 \$	0,0% -1,1% 0,0% 0,0% 0,0%
4.7	4.7	<i>M courte durée</i>	Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	5,55 \$	5,55 \$	0,0%
4.11	4.11	<i>G-9</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée Majoration pour mauvais facteur de puissance	3,99 \$ 9,12 ¢ 12,33 \$ 36,99 \$ 9,45 \$	3,99 \$ 9,06 ¢ 12,33 \$ 36,99 \$ 9,45 \$	0,0% -0,7% 0,0% 0,0% 0,0%
4.14	4.14	<i>G-9 courte durée</i>	Majoration du montant mensuel minimal Majoration de la prime de puissance mensuelle en période d'hiver	12,33 \$ 5,55 \$	12,33 \$ 5,55 \$	0,0% 0,0%
4.19	4.19	<i>GD</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie : été Prix de l'énergie : hiver	4,89 \$ 5,51 ¢ 14,04 ¢	4,89 \$ 5,47 ¢ 13,95 ¢	0,0% -0,7% -0,6%
4.26	4.26	<i>Tarif de transition - Fabrication de neige</i>	Indice de référence au 30 avril 1996 Majoration de la facture du client au 1 ^{er} mai de chaque année à compter de 1996 et au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2005, en sus de la hausse moyenne Prix en vigueur au 1 ^{er} avril 2012 = 14,50 ¢/kWh (indice = 4,4905)	1,0 8%	1,0 8%	s. o. s. o.
4.30	4.30	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Redevance mensuelle Redevance mensuelle sur la puissance contractuelle (par kW) Prix de l'énergie	34,77 \$ 6,48 ¢ 3,51 ¢	34,77 \$ 6,48 ¢ 3,51 ¢	s. o. s. o. s. o.
4.35	4.35	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Dépassement de plus de 10 % de la puissance contractuelle	13,50 \$	13,50 \$	s. o.
4.36	4.36	<i>Tarif de transition - Photosynthèse</i>	Indice de référence au 1 ^{er} avril 2005 Majoration au 1 ^{er} avril 2005, 2006 et 2007 en sus de la hausse moyenne Majoration au 1 ^{er} avril de chaque année à compter de 2008, en sus de la hausse moyenne Indice de majoration de facture au 1 ^{er} avril 2012 = 1,8922	1,0 5% 8%	1,0 5% 8%	s. o. s. o. s. o.
4.41 et 4.42	4.41 et 4.42	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
4.55	4.55	<i>Électricité interrompible - Moyenne puissance</i>	Crédit fixe (par kW) Crédit variable (par kWh)	1,50 \$ 7,00 ¢	1,50 \$ 7,00 ¢	0,0% 0,0%
4.57	4.57	<i>Électricité interrompible - Moyenne puissance</i>	Pénalité (par kW)	0,30 \$	0,30 \$	0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Baisse moyenne de 0,45 % au 1^{er} avril 2012

Article 1 ^{er} avril 2011	Article 1 ^{er} avril 2012	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2011	Prix 1 ^{er} avril 2012	Variation 1 ^{er} avril 2012
4 64	4 64	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Crédit fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit variable (par kWh)	8,50 \$ 12,00 ¢	8,50 \$ 12,00 ¢	0,0% 0,0%
4 66	4 66	<i>Option d'utilisation des groupes électrogènes de secours</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	0,70 \$ 2,80 \$	0,70 \$ 2,80 \$	0,0% 0,0%
5 2	5 2	<i>L</i>	Prime de puissance Prix de l'énergie	12,18 \$ 2,97 ¢	12,18 \$ 2,95 ¢	0,0% -0,7%
5 5	5 5	<i>L</i>	Prime de dépassement quotidienne Prime de dépassement mensuelle	7,11 \$ 21,33 \$	7,11 \$ 21,33 \$	0,0% 0,0%
5 15	5 15	<i>H</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,89 \$ 4,73 ¢ 18,08 ¢	4,89 \$ 4,69 ¢ 18,08 ¢	0,0% -0,8% 0,0%
5 20 a)	5 20 a)	<i>LD (option ferme)</i>	Prime de puissance Énergie : autre que jours de semaine en hiver Énergie : jours de semaine en hiver	4,89 \$ 4,73 ¢ 18,08 ¢	4,89 \$ 4,69 ¢ 18,08 ¢	0,0% -0,8% 0,0%
5 20 b)	5 20 b)	<i>LD (option non ferme)</i>	Prime de puissance par jour d'interruptions planifiées Prime de puissance par jour d'interruptions non planifiées Prix de l'énergie Maximum par mois - prime de puissance	0,50 \$ 1,00 \$ 4,73 ¢ 4,89 \$	0,50 \$ 1,00 \$ 4,69 ¢ 4,89 \$	0,0% 0,0% -0,8% 0,0%
5 23	5 23	<i>LD (option non ferme)</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	50 ¢	50 ¢	0,0%
5 35	5 30	<i>Rodage de nouveaux équipements (12 périodes ou plus)</i>	Majoration maximale du prix moyen Majoration minimale du prix moyen	4% 1%	4% 1%	s. o. s. o.
5 36	5 31	<i>Rodage de nouveaux équipements (moins de 12 périodes)</i>	Majoration du prix moyen	4%	4%	s. o.
s. o.	5 34	<i>Rodage de nouveaux équipements</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	s. o.	0,50 \$	s. o.
5 40 b)	5 36 b)	<i>Essais d'équipements</i>	Multiplicateur appliqué en été (par kW) Multiplicateur appliqué en hiver (par kW)	10,00 ¢ 30,00 ¢	10,00 ¢ 30,00 ¢	0,0% 0,0%
5 43	5 39	<i>LP (Tarif de dépannage chaudière au combustible)</i>	Redevance annuelle Consommation facturée au prix de l'électricité additionnelle	1 000 \$ 1 000 \$	1 000 \$ 1 000 \$	0,0% 0,0%
5 50	5 46	<i>LP</i>	Prix par kWh consommé sans autorisation	s. o.	s. o.	s. o.
6 20	6 20	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Crédit nominal fixe pour la période d'hiver (par kW) Crédit nominal variable (par kWh)	0,50 \$ 8,50 \$	0,50 \$ 8,50 \$	0,0% 0,0%
6 24	6 24	<i>Électricité interruptible - Grande puissance</i>	Pénalité (par kW) Montant pour calcul de la pénalité maximale (par kW)	12,00 ¢ 0,70 \$	12,00 ¢ 0,70 \$	0,0% 0,0%
6 32	6 32	<i>Électricité additionnelle</i>	Frais de sortie de NYISO Zone M jusqu'à la frontière du Québec (¢US/kWh) Frais d'entrée de NYISO Zone M (¢US/kWh) Prix plancher (¢/kWh) - prix moyen au tarif L à 120 kV et 100 % de FU	2,80 \$ 0,60 ¢ 0,10 ¢ 4,30 ¢	2,80 \$ 0,60 ¢ 0,10 ¢ 4,27 ¢	0,0% s. o. s. o. -0,7%
6 36	6 36	<i>Électricité additionnelle</i>	Prix du kWh au-delà de la référence en période de restriction	0,50 \$	0,50 \$	0,0%
7 1	7 1	<i>D réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour	31,50 ¢	31,50 ¢	0,0%
7 2	7 2	<i>DM réseaux autonomes</i>	Énergie excédant 30 kWh par jour par multiplicateur	31,50 ¢	31,50 ¢	0,0%
7 4	7 4	<i>G, G-9, M, MA rés. autonomes</i>	Pénalité sur l'énergie	69,46 ¢	69,46 ¢	0,0%
7 6	7 6	<i>Tarif MA - Structure</i>	Centrale au diesel lourd (par kW au-delà de 900 kW) Centrale au diesel lourd (par kWh au-delà de 390 000 kWh) Autres cas (par kW au-delà de 900 kW) Autres cas (par kWh au-delà de 390 000 kWh)	27,96 \$ 18,20 ¢ 54,96 \$ 31,15 ¢	27,84 \$ 23,11 ¢ 54,72 \$ 41,17 ¢	-0,4% 27,0% -0,4% 32,2%
7 7	7 7	<i>Tarif MA - Révision des prix de l'énergie</i>	A - Centrale au diesel lourd - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) B - Centrale au diesel lourd - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) C - Prix moyen du diesel n°6 (2% s) pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2011 : 103,85 \$/baril) D - Prix moyen de référence du diesel lourd n°6 (2% s) (par baril) E - Autres cas - coût d'entretien et d'exploitation (par kWh) F - Autres cas - coût de l'énergie établi pour 2006 (par kWh) G - Prix moyen du diesel n°1 pour la région de Montréal (prix en date d'octobre 2011 : 90,06 ¢/litre) H - Prix moyen de référence du diesel n°1 (par litre)	2,47 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,47 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	2,46 ¢ 11,57 ¢ s. o. 58,20 \$ 2,46 ¢ 26,44 ¢ s. o. 61,51 ¢	-0,4% s. o. s. o. s. o. -0,4% s. o. s. o. s. o.

Grille des tarifs d'électricité
Baisse moyenne de 0,45 % au 1^{er} avril 2012

Article 1 ^{er} avril 2011	Article 1 ^{er} avril 2012	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2011	Prix 1 ^{er} avril 2012	Variation 1 ^{er} avril 2012
7.9	7.9	<i>Tarif de transition - Réseau de Schefferville</i>	Abonnement au tarif D, DM ou d'éclairage public : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015 Abonnement au tarif G, G-9, M ou à forfait : à compter du 1 ^{er} avril 2008 à compter du 1 ^{er} avril 2009 à compter du 1 ^{er} avril 2010 à compter du 1 ^{er} avril 2011 à compter du 1 ^{er} avril 2012 à compter du 1 ^{er} avril 2013 à compter du 1 ^{er} avril 2014 à compter du 1 ^{er} avril 2015	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0%	60% 60,48% 60,62% 60,46% 45% 30% 15% 0%	s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o. s. o.
8.2	8.2	a) T1 (quotidien) b) T2 (hebdomadaire) c) T3 (30 jours ou plus)	Prime de puissance par jour Maximum par semaine Prime de puissance par semaine Maximum par mois Prime de puissance par mois	4,21 \$ 12,67 \$ 12,67 \$ 37,92 \$ 37,92 \$	4,19 \$ 12,60 \$ 12,60 \$ 37,74 \$ 37,74 \$	-0,5% -0,6% -0,5% -0,5%
8.3	8.3	T (montant minimal)	Minimum par mois - monophasée Minimum par mois - triphasée	7,62 \$ 22,86 \$	7,59 \$ 22,77 \$	-0,4% -0,4%
9.4	9.4	Eclairage public (service général)	Prix de l'énergie	8,78 ¢	9,00 ¢	2,5%
9.10	9.10	Eclairage public (service complet) Luminaires normalisés Tarif par luminaire	Vapeur de sodium : 5 000 lumens (ou 70 W) Vapeur de sodium : 8 500 lumens (ou 100 W) Vapeur de sodium : 14 400 lumens (ou 150 W) Vapeur de sodium : 22 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 10 000 lumens (ou 250 W) Vapeur de mercure : 20 000 lumens (ou 400 W)	19,95 \$ 21,75 \$ 23,43 \$ 27,51 \$ 26,28 \$ 34,53 \$	19,86 \$ 21,66 \$ 23,31 \$ 27,39 \$ s. o. s. o.	-0,5% -0,4% -0,5% -0,4% s. o. s. o.
9.14	9.14	Sentinelles (avec poteau) Tarif par luminaire	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	36,87 \$ 48,57 \$	36,69 \$ 48,36 \$	-0,5% -0,4%
9.15	9.15	Sentinelles (sans poteau) Tarif par luminaire	7 000 lumens (ou 175 W) 20 000 lumens (ou 400 W)	28,95 \$ 41,76 \$	28,83 \$ 41,58 \$	-0,4% -0,4%
10.2	10.2	Crédits d'alimentation en moyenne ou en haute tension	Tension égale ou supérieure à 5 kV, mais inférieure à 15 kV Tension égale ou supérieure à 15 kV, mais inférieure à 50 kV Tension égale ou supérieure à 50 kV, mais inférieure à 80 kV Tension égale ou supérieure à 80 kV, mais inférieure à 170 kV Tension égale ou supérieure à 170 kV	0,573 \$ 0,915 \$ 2,037 \$ 2,499 \$ 3,318 \$	0,573 \$ 0,915 \$ 2,037 \$ 2,499 \$ 3,318 \$	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% 0,0%
10.3	10.3	Crédit d'alimentation aux tarifs domestiques	Tension égale ou supérieure à 5 kV	0,226 ¢	0,226 ¢	0,0%
10.4	10.4	Rajustement pour pertes de transformation	Réduction mensuelle sur la prime de puissance	16,17 ¢	16,11 ¢	-0,4%
11.3	11.3	Service VISILEC	Montant par mois	89 \$	89 \$	0,0%
11.10	11.10	Service VIGIELIGNE	Montant annuel Montant supplémentaire pour une 2 ^e ou une 3 ^e licence Montant facturé par licence supplémentaire	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	2 400 \$ 600 \$ 120 \$	0,0% 0,0% 0,0%
11.17	11.17	Service SIGNATURE (service de base)	Montant annuel Montant additionnel par point de livraison supplémentaire	15 000 \$ 10 000 \$	15 000 \$ 10 000 \$	0,0% 0,0%
11.18	11.18	Service SIGNATURE (options)	Montant annuel pour le suivi des harmoniques Montant annuel pour le tableau de bord local	5 000 \$ 500 \$	5 000 \$ 500 \$	0,0% 0,0%

Grille des tarifs d'électricité
Baisse moyenne de 0,45 % au 1^{er} avril 2012

Article 1 ^{er} avril 2011	Article 1 ^{er} avril 2012	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2011	Prix 1 ^{er} avril 2012	Variation 1 ^{er} avril 2012
12.3	12.3	<i>Frais de nature administrative</i>	Frais de gestion de dossier Frais d'ouverture de dossier Frais pour provision insuffisante	20 \$ 50 \$ 10 \$	20 \$ 50 \$ 10 \$	0,0% 0,0% 0,0%
12.4	12.4	<i>Frais concernant l'option de mesurage net</i>	Frais d'inspection des équipements de l'autoprodacteur	400 \$	400 \$	0,0%
12.5	12.5	<i>Frais liés à l'alimentation électrique</i>	Taux du coût en capital prospectif Frais de mise sous tension Frais de déplacement sans mise sous tension Frais spéciaux de raccordement pour réseau autonome : 20 premiers kW (total) Excédent (par kW) Frais d'interruption de service : Au point de livraison Autres Frais d'inspection	6,099% 280 \$ 149 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 280 \$ 517 \$	5,740% 300 \$ 156 \$ 5 000 \$ 250 \$ 50 \$ 300 \$ 554 \$	s. o. 7,1% 4,7% 0,0% 0,0% 0,0% 7,1% 7,1%
12.6	12.6	<i>Allocations monétaires</i>	Allocation pour usage domestique (pour chaque unité de logement) Allocation pour usage autre que domestique (par kW) Prime d'ajustement de l'allocation pour usage autre que domestique (par kW)	3 240 \$ 405 \$ 81 \$	2 752 \$ 344 \$ 69 \$	-15,1% -15,1% -14,8%
12.7	12.7	<i>Composantes de la grille de calcul du coût des travaux prévue à l'annexe VI des Conditions de service d'électricité</i>	Frais d'acquisition Frais de gestion de contrats en aérien Frais de gestion de contrats en souterrain Frais de gestion des matériaux en aérien Frais de gestion des matériaux en souterrain Frais de matériel mineur en aérien Frais de matériel mineur en souterrain Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en aérien Frais d'ingénierie et de gestion des demandes en souterrain Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en aérien Provision pour l'exploitation et l'entretien futurs en souterrain Provision pour le réinvestissement en fin de vie utile	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,5% 8,4% 6,1% 21,9% 27,6% 18,1% 11,4% 22,4%	2,0% 2,4% 10,4% 17,0% 12,0% 8,0% 6,0% 23,9% 30,5% 20,3% 12,1% 22,4%	0,0% 0,0% 0,0% 0,0% -4,0% -4,8% -1,6% 9,1% 10,5% 12,2% 6,1% 0,0%
12.8	12.8	<i>Prix unitaires</i>	Prix par mètre en aérien - ligne monophasée sans usage en commun Prix par mètre en aérien - ligne triphasée sans usage en commun Crédit pour usage en commun (par mètre) Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de ligne locale souterraine et de ligne principale aérienne est choisie : Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements Prix par bâtiment - souterrain - Lorsque l'option de lignes locale et principale souterraines est choisie : Maison individuelle avec coffret de branchement de 600 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 400 A Maison individuelle avec coffret de branchement de 200 A Maison jumelée Maison en rangée Duplex Triplex Multiplex de 4 logements Multiplex de 5 logements Multiplex de 6 logements Multiplex de 7 logements Multiplex de 8 logements Prix par mètre supplémentaire en souterrain	52 \$ 63,50 \$ 11,50 \$ 7 910 \$ 2 470 \$ 1 740 \$ 1 590 \$ 1 000 \$ 3 290 \$ 3 070 \$ 3 790 \$ 7 170 \$ 7 250 \$ 9 590 \$ 9 660 \$ 14 250 \$ 7 040 \$ 5 550 \$ 4 630 \$ 3 530 \$ 7 340 \$ 8 400 \$ 9 880 \$ 14 780 \$ 14 860 \$ 18 470 \$ 19 810 \$ 26 \$	57 \$ 69 \$ 13 \$ 9 570 \$ 3 040 \$ 2 120 \$ 1 900 \$ 1 120 \$ 3 910 \$ 3 670 \$ 4 450 \$ 7 610 \$ 7 690 \$ 10 180 \$ 10 260 \$ 16 490 \$ 8 020 \$ 6 270 \$ 5 230 \$ 3 890 \$ 8 340 \$ 9 490 \$ 11 100 \$ 15 920 \$ 16 000 \$ 19 870 \$ 21 330 \$ 38 \$	9,6% 8,7% 13,0% 21,0% 23,1% 21,8% 19,5% 12,0% 18,8% 19,5% 17,4% 6,1% 6,1% 6,2% 6,2% 15,7% 13,9% 13,0% 13,0% 10,2% 13,6% 13,0% 12,3% 7,7% 7,7% 7,6% 7,7% 46,2%

Grille des tarifs d'électricité
Baisse moyenne de 0,45 % au 1^{er} avril 2012

Article 1 ^{er} avril 2011	Article 1 ^{er} avril 2012	Tarif	Description	Prix 1 ^{er} avril 2011	Prix 1 ^{er} avril 2012	Variation 1 ^{er} avril 2012
			<i>Prix de travaux aériens - Ligne basse ou moyenne tension :</i>			
			Par poteau sans usage en commun et basse tension	1 065 \$	1 174 \$	10,2%
			Par poteau avec usage en commun et basse tension	650 \$	716 \$	10,2%
			Par poteau sans usage en commun et moyenne tension	1 296 \$	1 413 \$	9,0%
			Par poteau avec usage en commun et moyenne tension	791 \$	862 \$	9,0%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force sans usage en commun	1 065 \$	1 174 \$	10,2%
			Par poteau d'ancrage et jambe de force avec usage en commun	650 \$	716 \$	10,2%
			Par ancrage sans usage en commun	415 \$	453 \$	9,2%
			Par ancrage avec usage en commun	253 \$	276 \$	9,1%
			Par hauban	313 \$	341 \$	8,9%
			Par protection de ligne moyenne tension monophasée	599 \$	635 \$	6,0%
			Par protection de ligne moyenne tension triphasée	1 704 \$	1 803 \$	5,8%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	13 \$	14 \$	7,7%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	27 \$	28 \$	3,7%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	77 \$	83 \$	7,8%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	14 \$	15 \$	7,1%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	30 \$	32 \$	6,7%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	83 \$	90 \$	8,4%
			<i>Prix de travaux aériens - Excédent de conducteur de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour une ligne monophasée en 2 ACSR	20 \$	22 \$	10,0%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2 ACSR	31 \$	33 \$	6,5%
			Par mètre pour une ligne triphasée en 2/0 ACSR	33 \$	36 \$	9,1%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement basse tension :</i>			
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 120/240 V	12 \$	15 \$	25,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 120/240 V	26 \$	32 \$	23,1%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 120/240 V	40 \$	48 \$	20,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 200 A, 347/600 V	17 \$	17 \$	0,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 400 A, 347/600 V	25 \$	30 \$	20,0%
			Par mètre pour un coffret de branchement de 600 A, 347/600 V	54 \$	64 \$	18,5%
			<i>Prix de travaux souterrains - Excédent de câble de branchement moyenne tension :</i>			
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, monophasé	33 \$	42 \$	27,3%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 2 X 3/0 Al, triphasé	84 \$	94 \$	11,9%
			Par mètre pour la 1 ^{re} section, 4 X 3/0 Al, monophasé	66 \$	84 \$	27,3%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, monophasé	176 \$	195 \$	10,8%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 2 X 3/0 Al, triphasé	227 \$	247 \$	8,8%
			Par mètre pour une section supplémentaire, 4 X 3/0 Al, monophasé	180 \$	206 \$	14,4%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	3 129 \$	3 552 \$	13,5%
			Par ensemble de jonctions, 2 X 3/0 Al, triphasé dans une chambre de raccordement	7 676 \$	8 820 \$	14,9%
			Par ensemble de jonctions, 4 X 3/0 Al, monophasé dans une chambre de raccordement	5 404 \$	6 187 \$	14,5%
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne basse tension :</i>			
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 3/0 A1 (120/240 V)	12 \$	15 \$	25,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 350 kcmil (120/240 V)	20 \$	27 \$	35,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 500 kcmil (120/240 V)	26 \$	32 \$	23,1%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade triple 750 kcmil (120/240 V)	40 \$	48 \$	20,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 3/0 A1 (347/600 V)	17 \$	17 \$	0,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 350 kcmil (347/600 V)	25 \$	30 \$	20,0%
			Par mètre de câble pour une ligne en torsade quadruple 500 kcmil (347/600 V)	40 \$	43 \$	7,5%
			Par point de circuit monophasé (120/240 V)	54 \$	64 \$	18,5%
			Par point de circuit triphasé (347/600 V)	405 \$	433 \$	6,9%
			Pour l'installation d'une section de câble de 30 mètres et moins, de 500 kcmil et moins	588 \$	640 \$	8,8%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 30 mètres, de 500 kcmil et moins	1 426 \$	1 530 \$	7,3%
			Pour l'installation d'une section de câble de plus de 500 kcmil	2 282 \$	2 449 \$	7,3%
			<i>Prix de travaux souterrains - Ligne moyenne tension :</i>			
			Par mètre de câble, 3/0 A1, monophasé	17 \$	21 \$	23,5%
			Par mètre de câble, 3/0 A1, triphasé	42 \$	47 \$	11,9%
			Par mètre de câble, 750 kcmil, triphasé	93 \$	110 \$	18,3%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 monophasé	782 \$	888 \$	13,6%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid 3/0-3/0 A1 triphasé	1 920 \$	2 206 \$	14,9%
			Par point de circuit avec jonction rétractable à froid, 750-750 kcmil triphasé	2 109 \$	2 240 \$	6,2%
			Par point de circuit dérivation 2 voies, 750 kcmil triphasé	3 141 \$	3 262 \$	3,9%
			Par point de circuit dérivation 3 voies, 750 kcmil triphasé	2 926 \$	3 012 \$	2,9%
			Par point de circuit dérivation 4 voies, 750 kcmil triphasé	2 983 \$	2 987 \$	0,1%
			Pour l'installation d'une section de câble	2 854 \$	3 063 \$	7,3%
			Par test de générateur de tension	1 141 \$	1 225 \$	7,4%